



DOSSIER UNIQUE D'INSCRIPTION AUX SERVICES PERISCOLAIRES-RESTAURATION-EXTRASCOLAIRES

2023/2024

Nom.....

Prénom.....

Ecole.....

ATTENTION :

Ce dossier doit-être rendu complet, **avant le 30 JUIN 2023.**

Dans le cas où le dossier serait incomplet ou non-fourni, votre enfant ne pourra être accueilli dans les différents accueils.

Veillez cocher les éléments suivants pour la bonne prise en charge de votre dossier

- Fiche d'inscription accueils périscolaires-restauration-extrascolaires**
- Date et signature signifiant que vous avez pris connaissance du règlement intérieur**
- Attestation d'assurance civile que vous pourrez nous fournir à la rentrée**
- Photocopie du carnet de vaccination**
- Protocole d'accueil individualisé (PAI) si existant + photo d'identité**
- Copie du jugement si séparation des parents**
- Copie du calendrier si garde alternée**
- Attestation MSA ou attestation CAF**

L'inscription aux différents accueils devra être systématique lors de chaque nouvelle inscription à l'école. Seule la fiche d'inscription aux activités périscolaires-restauration-extrascolaires sera à renouveler chaque année. Toute information devra être fournie en cas de changement au : **Service Municipal Enfance Jeunesse 3 allée Claude Blois 63 360 GERZAT.**

N° de tel : 04 73 27 85 05

inscriptions-smej@ville-gerzat.fr